Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 21 (1941)

Heft: 4

Rubrik: Activité de la Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Conseil d'Administration

A l'occasion de leur réunion du 22 septembre, les Administrateurs, se trouvant actuellement à Paris, ont été vivement peinés d'apprendre le décès des fils de deux de leurs collègues, M. Armand Stirlin, Administrateur-Délégué de la Société Anonyme C.-F. Bally à Lausanne, et M. Henri Wolfer-Sulzer, Vice-Président et Administrateur -Délégué de la Société Anonyme Sulzer Frères à Winterthour.

Ils se sont ensuite préoccupés de maintenir, en dépit des difficultés actuelles pour correspondre et voyager entre les deux zones, un contact aussi étroit que possible entre le Président d'Honneur de la Compagnie, M. Stucki, Ministre de Suisse à Vichy, et le Siège de la Chambre de Commerce à Paris.

Ils ont ensuite voué toute leur attention à une étude approfondie du Secrétariat Général sur l'évolution, de 1939 à 1941, et sur la structure actuelle des échanges commerciaux franco-suisses.

En remplacement de M. Paul Fatzer, parti récemment pour les États-Unis, M. Hermann Stamm-Nion, Directeur Général des Usines Métallurgiques Suisses Selve et Cie à Thoune, a été nommé au poste de Vice-Président pour la Suisse et des pouvoirs en conséquence lui ont été votés.

Le Conseil d'Administration a adopté le rapport du Comité de Direction sur l'activité de la Compagnie pendant le mois écoulé, ainsi que le relevé de la situation financière au 31 août 1941.

La prochaine réunion aura lieu le 27 octobre 1941.

Comité de Direction

La séance tenue le 12 septembre par le Comité de Direction a été consacrée à l'examen de différentes questions administratives, entre autres, l'homologation de 71 nouvelles adhésions. Le Comité de Direction a également enregistré le décès d'un Adhérent et la démission de deux autres Sociétaires, ce qui porte l'effectif de la Compagnie de 2.641 à 2.709 Adhérents.

Le Président et le Secrétaire Général ont ensuite rendu compte des voyages qu'ils ont faits successivement en Suisse, où ils ont eu de nombreuses entrevues avec les Administrations fédérales. Ils se sont spécialement occupés de la correspondance commerciale à instituer entre la France occupée et la Suisse, ainsi que de l'organisation des échanges de produits métallurgiques entre les deux pays.

Commission des Publications et Règlements

A l'occasion de sa réunion du 11 septembre, la Commission des Publications et Règlements a pris acte de l'important déficit laissé par les numéros de la « Revue Economique Franco-Suisse » publiés en juin, juillet et août derniers. Ce déficit provient de l'augmentation du prix du papier et des frais d'impression, ainsi que de la diminution du nombre des annonces. Elle a encouragé le Secrétariat Général à renouveler ses efforts pour obtenir de nouveaux contrats de publicité.

Elle a ensuite examiné les textes constituant le présent fascicule.

Commission des Admissions

La Commission des Admissions s'est réunie les 9 et 23 septembre pour examiner les candidatures des nouveaux Adhérents. Elle a de même pris différentes décisions au sujet des Sociétaires qui n'ont pas encore payé leur cotisation pour l'année en cours.

